

Image not found or type unknown



Astreinte pour un livreur et rémunération

Par **liliano**, le **29/05/2009** à **14:43**

Bonjour,

Je suis livreur dans la restauration rapide et mon employeur fonctionne avec un système de rémunération en astreinte, ce qui est très peu répandu.

De plus je suis rémunéré de la manière suivante :

- heure d'astreinte : 4e brut
- heure effective : 8,71e

En résumé je dois réaliser 2 livraisons par heure pour être rémunéré au smic sachant que le niveau d'activité de l'entreprise ne le permet pas souvent.

Est-ce légal ?

merci d'avance !